Activités propres, projets et initiatives de la FSPAP

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): **- (1994)**

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

2. Activités propres, projets et initiatives de la FSPAP

Clôtures en bois et murs de pierre sèche dans le paysage de Ftan GR

Les paysages cultivés traditionnels se lisent comme des livres ouverts. Les haies, la forme des champs, les constructions sont souvent les produits directs du mode d'exploitation agricole d'antan. Le relief d'un paysage reflète son mode d'exploitation passé et le rythme des travaux qui s'y déroulaient. Klaus Ewald, professeur dans le domaine de la protection de la nature et du paysage à l'EPF-Zurich, parle à ce sujet du trésor agromorphologique d'un pays, autrement dit de la variété de ses formes superficielles issues des activités agricoles. En Suisse, on est cependant contraint de parler au passé des formes très diversifiées des paysages cultivés traditionnels, car depuis le début de l'industrialisation, mais plus particulièrement depuis 1950, elles ont subi un processus de dégradation qui s'est généralement déroulé en deux temps. D'abord, la modernisation des modes d'exploitation prive de leurs fonctions certaines installations, telles les étables, granges, mayens, bisses, clôtures en bois, et les «effets secondaires» du travail agricole, ainsi les bordures de champs, haies, rigoles et cultures en terrasses. Sans fonction, ces éléments du paysage sont abandonnés tôt ou tard à l'érosion du temps, ou affectés à de nouveaux usages, comme par exemple des granges défigurées en résidences secondaires, truffées de nouveaux matériaux non naturels et «durs», tels le béton, l'éternit, la tôle ondulée, qui dictent à l'avenir l'aspect des sites construits. Les paysages cultivés centre et sud alpins qui ont conservé la richesse de leurs formes traversent pratiquement tous aujourd'hui une phase de «muséification»: les éléments encore visibles ont déjà perdu leur fonction, sont en voie de délabrement ou déjà affectés à une nouvelle utilisation. L'ethnologue Richard Weiss écrivait en 1959 déjà qu'avec la perte de substance des paysages, c'est aussi leur esprit ou leur teneur qui disparaît. Le géographe Urs Frey a étudié en 1994, dans le cadre de son travail de diplôme, le degré de «muséification» du paysage de Soglio/Bergell et Guarda/Basse-Engadine. Ses résultats laissent songeur: 81% de l'ensemble du finage (châtaigneraies, champs et prairies) et 78% des constructions sises en dehors des villages (mayens, alpages, étables, etc.) ont perdu leur fonction d'origine (respectivement 63% et 44% dans le cas de Guarda). L'auteur estime que dans 15 ans, 80% environ de toutes les maisons autrefois habitées du village de Soglio ne serviront plus que de logements de vacances.

Les clôtures en bois et les murs de pierres sèches de Basse-Engadine subissent de très typique manière cette perte en deux temps de la substance du paysage. Les barrières en bois qui entourent les pâturages sont devenues inutiles à côté des clôtures électrifiées faciles à manier – et se détériorent progressivement. Il en va de même des murs de pierres sèches, qui protègent certes aujourd'hui encore de l'érosion, mais qu'on laisse se couvrir de végétation ou se désagréger. Comme les parcelles sont nettement plus grandes qu'autrefois, moins d'exploitants ont la responsabilité de leur entretien. Mais aujourd'hui, personne n'en a plus ni le temps, ni l'argent. Lors de la première amélioration foncière soumise à une EIE dans le canton des Grisons, quelques paysans dynamiques se sont penchés sur la question de l'entretien des clôtures et des murs. Pour Cla Denoth, président de la Società da Meglio-

raziun Ftan, ces témoins du passé méritent d'être sauvegardés pour différentes raisons: ils abritent de nombreuses espèces animales et végétales, sont adéquats pour l'exploitation des pâturages et prairies, et constituent un enrichissement du paysage. D'où l'idée de créer un fonds de contribution au financement de l'entretien annuel et du renouvellement des clôtures entourant les pâturages (environ 5 km) et des murs de pierres sèches les plus précieux (5,5 km). Si l'on chargeait une entreprise d'effectuer les travaux de renouvellement des clôtures, les coûts s'élèveraient à fr. 170 000.–. Mais la coopérative d'améliorations foncières a jusqu'ici toujours su mobiliser des aides bénévoles, des groupes d'éclaireurs, la jeunesse du village et des apprentis.

La FSPAP a adopté l'idée d'un fonds d'entretien et a reçu un accueil favorable auprès de la Société suisse de réassurance à Zurich, qui, très généreusement, a décidé de mettre à disposition fr. 150 000.– sur trois ans. Le Fonds suisse pour le paysage a également consacré un montant substantiel à ce projet. Grâce à une collaboration exemplaire entre la ville et la campagne, entre la Confédération, une organisation, une entreprise privée et la population locale, on est donc parvenu à assurer à long terme la réhabilitation et la sauvegarde des clôtures en bois et des murs de pierres sèches de Ftan.

Comment la commercialisation indigène de jus de fruits contribue-t-elle à l'entretien du paysage?

Depuis de nombreuses années, l'Association pour la Sauvegarde de la Baroche (ASB) se préoccupe du paysage du Nord-Est de l'Ajoie (JU) avec une vision globale et un enthousiasme qui confinent à l'exemplarité. Caractérisé par la culture traditionnelle de vergers à haute tige, le territoire des cinq communes de la Baroche (Asuel, Charmoille, Fregiécourt, Miécourt et Pleujouse) subissait un appauvrissement de sa diversité écologique, appauvrissement dû essentiellement aux mesures de rationalisation accompagnant les changements structurels de l'agriculture. Partant de ce constat, l'ASB a tenté de renverser la vapeur en tenant compte aussi bien des aspects pratiques, scientifiques et socio-économiques, rétablissant par endroits et dans la mesure du possible l'équilibre naturel indispensable à l'habitat de la faune et de la flore, et réorganisant parallèlement la mise en valeur indigène de la production fruitière afin de donner une raison économique suffisante au maintien des arbres, voire à la plantation de nouveaux vergers. En automne 1994, la mise en service à Charmoille du pressoir à fruits a été pour la FSPAP l'occasion de contribuer à raison de 24 800 francs au financement d'un élément essentiel de la chaîne qui lie producteurs et consommateurs, en sauvegardant simultanément la qualité de leur paysage et de leur espace vital.

Le pour et le contre des nouvelles routes de desserte agricole et forestière

Depuis de nombreuses années, la FSPAP met régulièrement sur le tapis la questions des limites qu'il convient d'imposer à la desserte des espaces ruraux. La Fondation – tout comme d'autres organisations de protection – a suscité durant cette période quelques décisions déterminantes du Tribunal fédéral, qui exigent entre

autres la mise à l'enquête publique des projets de route de desserte et la prise en considération des espaces vitaux naturels et des éléments du paysage. Ceci a fortement influencé le mode de pensée des autorités forestières et des fonctionnaires chargés des travaux d'améliorations foncières. Pourtant, la FSPAP se heurte aujourd'hui encore à des projets de routes et de chemins censés traverser des forêts encore isolées ou desservir des alpages exploités extensivement, projets favorisés notamment par des subventions publiques qui peuvent atteindre 90% des coûts. Les solutions de remplacement qui ménageraient davantage le paysage – souvent à moindres frais – se heurtent fréquemment à des normes et dogmes contraires. Ainsi dans le Maderanertal (UR), cette deuxième route d'alpage et forestière ouverte aux camions et hautement subventionnée qu'il est prévu de construire au travers d'un paysage d'importance nationale, pour le simple fait que l'assainissement et l'entretien annuel de la route existante ne donnent droit qu'à peu ou pas du tout de subventions. Par des négociations intensives dans le cadre d'un recours (momentanément suspendu) auprès du Tribunal fédéral, la FSPAP s'efforce de convaincre les membres de la corporation d'alpage du bien-fondé de l'aménagement de la route actuelle. Il est également prévu de construire sur l'alpe Gorneren, au-dessus de Gurtnellen UR, une route forestière et alpestre partiellement ouverte aux camions, alors que la forêt est jugée ‹encore relativement stable› (arrêt du Conseil d'Etat). Il s'est avéré là aussi durant les entretiens avec les membres de la coopérative alpestre qu'ils se contenteraient en fait d'un chemin «de schlitte» (traînage de bois), mais que les subventions seraient beaucoup moins substantielles pour cette variante que pour une route forestière. Le soupçon que la justification forestière du projet est inspirée en réalité par le souci d'obtenir des subventions plus élevées ne peut être complètement balayé. La FSPAP s'est par ailleurs opposée à la construction d'un chemin d'alpage à Adelboden, parce qu'il aurait fractionné l'espace vital de tétraslyres et de lièvres des neiges. Le conflit concernant la construction de chemins de desserte dans le cadre des améliorations foncières de Wildberg ZH a trouvé une issue favorable: la publication des réductions linéaires des taux de subventions a fait pencher la balance, et la coopérative a renoncé notamment aux projets critiqués par la FSPAP, et à d'autres également.

Ces exemples ont incité la FSPAP à publier, en collaboration avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Ligue suisse du patrimoine national et l'Association transports et environnement, une brochure intitulée «Strassen statt Wiesen und Wälder?» (auteurs: Rudolf Burkhalter, Stephan Schader), dont un chapitre présente les conclusions de l'étude en langue française. C'est la première fois que sont publiés les chiffres globaux relatifs aux quelque 70 000 km de chemins agricoles et forestiers de notre pays – dont 20 000 ont été construits au cours des 30 dernières années. En 1992, les investissements dans la construction de chemins de desserte ont atteint environ 200 millions de francs (coûts résiduels à la charge des propriétaires: 5-30%), alors que, selon les auteurs, plus de la moitié des revenus liés à la réalisation de ces nouvelles voies de transports vont aux entreprises de construction et aux bureaux d'ingénieurs locaux. Malgré des réductions de subventions et de nouvelles exigences (notamment du fait de la nouvelle Loi sur les forêts), il faut s'attendre ces prochaines années à la construction de milliers de kilomètres supplémentaires. L'analyse montre que ces projets sont discutables non seulement du point de vue écologique, mais aussi économique: la construction de routes de desserte morcelle les espaces vitaux et perturbe la vie qui s'y déroule, entraîne souvent

une intensification importune de l'exploitation (épandage d'engrais, conversion de l'élevage bovin en élevage laitier, mécanisation, exploitation forestière intensifiée), et incite au tourisme motorisé. Or les coûts d'entretien annuels (non subventionnés) se montent déjà à 140 mio. francs. Au vu de cette évolution, les auteurs présentent les propositions suivantes: 1. – augmenter la participation des propriétaires aux coûts de construction, et simultanément, examiner l'opportunité d'une participation de la Confédération aux coûts d'entretien périodique (un ancien postulat de la FSPAP); 2. – rechercher plus systématiquement des possibilités de desserte de remplacement (téléfériques de transport, révision des normes d'aménagement des routes – de simples chemins vicinaux seraient parfaitement suffisants dans bien des cas); 3. – lier le principe de la desserte à des concepts d'exploitation qu'il s'agit de fixer dans des plans directeurs; 4. – renoncer partiellement à l'exploitation de certaines surfaces, qu'il serait souhaitable d'abandonner à elles-mêmes du point de vue du paysage, pour autant que des considérations de stabilité ne s'y opposent pas.

Rénovation d'un alpage traditionnel au Lukmanier: Alpe Pozzetta – Cascina dell'Ör

Dans notre rapport d'activité pour 1991, nous décrivions ce projet en ajoutant: «Il s'agit d'une action de sauvegarde d'un site de très haute valeur à travers la renaissance d'une exploitation basée sur les usages anciens. Les objectifs sont, d'une part, la préservation des richesses naturelles, culturelles et paysagères et d'autre part, la transmission d'un savoir-faire et une sensibilisation du public à une forme d'exploitation du sol en montagne témoignant d'une parfaite harmonie entre l'homme et la nature. Pour faire démarrer cette action, la Fondation a pris à sa charge les premiers frais relatifs à l'élaboration de ce projet de rénovation, s'assurant, par une convention signée avec le Patriziato de Ponto Valentino, du respect total des objectifs.»

Trois ans plus tard, il ne s'agit plus d'un projet, mais d'une réalisation qui s'inscrit dans les annales du Patriziato (la Bourgeoisie) de Ponto Valentino.

En effet, la sauvegarde des deux bâtiments, leur rénovation selon les techniques anciennes et la revitalisation de cet alpage sont ressenties comme des succès inespérés.

Nous pouvons aujourd'hui remettre aux jeunes générations ce témoin d'une civilisation paysanne montagnarde débordée par la frénésie de ces dernières années mais encore bien vivante dans nos Alpes. Et comme le dit le président du Patriziato de Ponto Valentino: «Nous pouvons être fiers dans le sens où les objectifs qui en 1991 paraissaient une chimère sont aujourd'hui une splendide réalité». En effet, une famille avec son bétail occupe cette alpe louée pour la saison d'estivage et fabrique les délicieux fromages qui s'affinent au frais dans l'antique cave rénovée. Les ondulations du troupeau au son des clochettes, l'odeur de feu, l'aboiement d'un chien ont redonné vie à ce paysage de montagne grandiose.

Mais la réalisation de ce projet – au-dessus des seules forces du Patriziato – résulte d'un formidable élan de solidarité et de collaboration.

C'est la FSPAP qui, tout d'abord, va lancer le projet en 1991 et le suivre tout au long de son évolution. C'est la Fondation du Prince Saddrudin Aga Khan, Alp Action, qui s'engage ensuite à trouver un sponsor, convaincue que ce projet portait en soi cette «nécessaire réconciliation de l'homme avec son milieu traditionnel». Et voilà l'entreprise intégrale Zschokke SA qui, durant trois ans, inlassablement, va s'engager chaque été à rénover selon les techniques ancestrales la Cascina dell'Ör construite vers 1453.

La charpente du toit, entièrement démontée et refaite «à l'antique» est chevillée. Les «piode», c'est-à-dire les dalles de gneiss qui recouvrent le toit, sont façonnées selon une tradition de plusieurs siècles. La chaux s'est lentement formée durant tout l'hiver dans le sol, selon les méthodes d'autrefois.

Magnifique travail de collaboration entre quelques artisans possédant encore un savoir-faire antique et l'entreprise intégrale Zschokke.

D'ailleurs, durant ces trois étés, cette entreprise a organisé pour ses apprentis de toute la Suisse et dans tous les domaines (bureau, construction, machines, etc.) des camps de travail où chacun a pu s'initier aux valeurs naturelles et au savoir-faire des artisans.

Enfin, c'est le Fonds d'utilité publique du Canton de Zurich qui a mis le dernier coup de pouce par une contribution de 100 000 francs.

A l'image de la FSPAP, créée par diverses associations, cette réalisation est le fruit d'un partenariat original entre deux fondations à but idéal (la FSPAP et Alp Action), deux collectivités totalement dissemblables (le Patriziato de Ponto Valentino et le Canton de Zurich) et l'économie privée (l'entreprise intégrale Zschokke).

La propriété des marais par des collectivités ad hoc est la meilleure garantie de leur protection à moyen et long terme

La loi fédérale sur la protection de la nature et du patrimoine et l'article constitutionnel dit de «Rothenturm» garantissent la sauvegarde des marais. Il demeure cependant un grand nombre de surfaces marécageuses et prés humides qui ne font pas partie d'inventaires, et jouissent d'une protection juridique malheureusement restreinte. Réunies au sein de la *Fondation des Marais de Damphreux,* (FMD) de nombreuses personnes et institutions ont décidé de sauver ce qui pouvait encore l'être de certaines zones humides et marécageuses subsistant sur le territoire de la commune de Damphreux, au Nord de Porrentruy en Ajoie. La menace est précise: le rendement agricole, qui ne peut être maximisé qu'au prix de drainages subventionnés dans le cadre d'un remembrement parcellaire. Très rapidement, les responsables de la Fondation ont compris quel parti ils pouvaient tirer de la situation. En se constituant propriétaire et membre du syndicat d'améliorations foncières, la FMD pouvait non seulement espérer se voir attribuer les marais existants lors de la nouvelle répartition des terres, mais aussi, dans la mesure où elle disposait préventivement de suffisamment de surfaces, formuler le voeu d'obtenir des secteurs déjà partiellement drainés, dans le but d'y recréer les biotopes humides antérieurs. Cette stratégie méritait sans doute un soutien non différé, concrétisé grâce au Parlement cantonal zuricois qui a alloué en novembre fr. 200 000.– de son Fonds d'utilité publique à la FSPAP en faveur de la FMD.

La rénovation des immeubles d'un ancien alpage désaffecté est le point de départ d'une étude de sa gestion future

Pour diverses raisons non clairement définies, le nombre des mayens et alpages désaffectés croît en Suisse de manière continue, occasionnant de cas en cas des modifications de la valeur des sites. En effet, ces éléments marquants de notre paysage se banalisent en forêts, ou deviennent les proies d'ambitions touristiques dévastatrices. Mais comment réagir?

Le soutien de la FSPAP au projet de la Bourgeoisie de *Martigny* concernant l'*alpage de Charavex* sur les deux communes de Martigny-Ville et Martigny-Combe s'est concrétisé sur les plans formel et financier. Après la définition des intentions et des mesures de protection du site dans le cadre d'une convention de droit privé inscrite au registre foncier, les conditions-cadre des travaux de rénovation des immeubles et le devis y relatif ont fondé la requête d'une aide auprès du Fonds suisse pour le paysage. Ce dernier y a accédé, sous la forme d'un prêt à la FSPAP en faveur de la Bourgeoisie de Martigny, d'un montant de 250 000 francs. L'objectif poursuivi à moyen terme est la réaffectation d'une partie de l'alpage sur une base extensive, c'est-à-dire en visant à l'entretien par le bétail d'un pâturage fortement boisé.

Peut-on concilier protection contre les crues et protection du paysage? – des digues en béton dans le Bois de Finges

«Le Rhône ressemble à un chantier», titrait un article du «Nouvelliste» d'avril 1994 relatant une visite à la forêt de Finges, où la FSPAP ainsi que des représentants des organisations valaisannes de protection avaient invité la presse. En plein milieu d'un site alluvial d'importance nationale, quelque 600 m de nouvelles digues formées de blocs de rochers déchargés puis bétonnés ont été implantées – et financées par le contribuable – sans aucune mise à l'enquête publique ni autorisation de bâtir! Les berges boisées qui étaient encore très proches de l'état naturel ont été entièrement détruites. Ce 21 avril, le Rhône, fleuve européen, offrait dans la forêt de Finges une image de désolation indescriptible: à cette saison, le lit de la rivière est pratiquement à sec, et le demeure tout au long du printemps, parce que son eau est détournée dans un canal qui relie La Souste à Chippis. Les journalistes ont pu observer à loisir des camions déversant terre et détritus de part et d'autre des nouvelles digues dans le lit asséché, éliminant ça et là des îlots de terre plantés d'arbres, alors que des buissons de saules guignaient encore entre les blocs de béton. Les premiers oiseaux migrateurs cherchaient en vain, entre les pelles mécaniques et les camions, des endroits pour construire leur nid. Les raisons avancées pour justifier ces interventions aussi hâtives que brutales relèvent de la protection contre les hautes eaux. Rien à objecter contre de telles précautions, dans la mesure où elles s'inscrivent dans un plan d'ensemble mûrement réfléchi (on en aurait eu le temps puisque le Rhône est à sec) et respectent les dispositions légales. Dans le cas particulier, on a non seulement gravement enfreint l'Ordonnance sur les zones alluviales, mais on s'est également passé d'autorisation pour intervenir dans un cours d'eau astreint à la Loi sur la pêche et pour déboiser ses rives; même une requête ordinaire de permis de construire n'a pas été sollicitée. Les offices fédéraux spécialisés n'ont pas été informés, et il n'a été tenu aucun compte de la nouvelle Loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau.

Sous prétexte de «corriger le fleuve», on s'est attaqué à la nature à coup de béton. Un mode de faire qui n'a du reste que de très modestes perspectives de succès, comme le démontrent les récentes inondations en Allemagne et en France, où les fleuves sont canalisés, les sols colmatés et compactés, les forêts alluviales détruites.

Confrontée à ce cas de destruction de la nature d'une rare brutalité, la FSPAP, conjointement avec les organisations cantonales de protection, s'est vue contrainte de déposer une plainte pénale contre le chef de l'Office des cours d'eau et contre le chef du Département de l'environnement et de l'aménagement du territoire du canton du Valais. Cette plainte est demeurée sans suite à ce jour, le juge d'instruction ayant même refusé de renseigner les parties plaignantes, arguant du fait qu'il leur récuse la qualité pour intervenir. On risque donc une fois de plus de voir ratifier tacitement après coup une intervention sauvage de ce type, et les dispositions de protection légale dégénérer en farce. Il va sans dire que la FSPAP saura se défendre avec la dernière énergie contre de telles pratiques.

Autres projets et activités

• Conservation du hameau de Rottenbrigga à Niederwald VS

La fondation Rottenbrigga/Alte Mühle, créée en juin 1992 à Niederwald à l'initiative de la FSPAP, a déjà pu remettre en état la deuxième étable, à l'exception du toit. Les coûts ont pu être grandement réduits grâce au travail personnel considérable des membres. A la suite des réductions des subventions fédérales et cantonales, et du retard dans le versement des montants déjà alloués, la réalisation des travaux risque de traîner, en dépit des contributions substantielles de Pro Patria. L'espoir subsiste de trouver d'autres donatrices et donateurs décidés à sauver de la destruction ce hameau du bord du Rhône, d'une valeur inestimable pour le paysage, et qui était menacé de transformation en chalets de vacances. Le bien-fondé de ces efforts se trouve aujourd'hui confirmé par le classement à l'inventaire des biens d'importance nationale de tout le groupe de bâtiments, y compris sa chapelle.

• Plantation de vergers au Rigi SZ/LU

Les arbres fruitiers à haute tige comptent parmi les éléments culturels les plus marquants du paysage rural du Lac des Quatre-Cantons. Or, la tempête de grêle du 21 août 1994 a malheureusement déraciné des milliers de ces arbres (environ 2000 dans la seule région de Küssnacht). En fait, cet orage a présenté un condensé visible de l'évolution plus insensible mais tout aussi réelle de la région au cours des 20 dernières années: dans les communes du bord du lac, le nombre d'arbres fruitiers a diminué par endroits de plus de la moitié entre 1971 et 1991. Ce recul est dû à la baisse de rentabilité de la culture fruitière, mais aussi aux actions d'élimination autrefois encouragées financièrement par la Régie fédérale des alcools. Aujourd'hui, la Confédération et certains cantons favorisent à nouveau la plantation d'arbres fruitiers (pour des raisons paysagères et écologiques), mais une bonne dose de motivation de la part des paysans et d'autres incitations financières sont nécessaires. L'Association de protection du paysage du Lac des Quatre-Cantons, avec laquelle la FSPAP collabore étroitement depuis des années, a lancé après la tempête de grêle une action de plantation de hautes tiges dans les communes touchées de Greppen, Meggen, Vitznau, Weggis et Küssnacht. La Centrale lucer-

noise d'horticulture et de viticulture à Sursee a été chargée de la conception de cette action. L'idée consistait à vendre aux paysans des arbres fruitiers à prix réduits (fr. 12.– par arbre fruitier, fr. 50.– par noyer), en leur laissant le choix des variétés. Grâce à ses généreux donateurs B.+N. R., la FSPAP a pu soutenir énergiquement cette action, de sorte que le résultat est remarquable: 2270 arbres ont été plantés par 121 paysans en 1994! Ravis de ce succès, les initiateurs espèrent avoir réuni les conditions économiques générales qui garantiront l'entretien des arbres à long terme, et que notre comportement de consommateurs y contribuera. Cette action de plantation est un premier pas, que d'autres suivront.

- **Culture des champs dans le Binntal VS**

Les touristes qui se rendent dans le Binntal en été ne devraient pas omettre d'aller admirer la ravissante mosaïque de petits champs de pommes de terre et de céréales qui se trouvent à l'entrée du village (image que l'on retrouve sur la couverture du rapport d'activité de la FSPAP pour 1992). Ces champs, dont la commission du Binntal et la FSPAP s'occupent, tant du point de vue de l'organisation que du financement, sont cultivés par les indigènes avec encore plus d'enthousiasme depuis qu'ils disposent d'une batteuse et d'un moulin. En 1994, ils y ont planté 25,5 ares de céréales et environ 38 ares de pommes de terre, et la récolte a été excellente en septembre, malgré de mauvaises conditions météorologiques. Cet exemple montre que des éléments traditionnels de nos paysages cultivés ne sauraient être conservés sans la conviction qu'un supplément de travail peut aussi être source de satisfaction. Mais nous sommes très éloignés de voir récompenser financièrement de tels efforts.

- **Mesures de compensation écologique dans le cadre de la construction de la N 16 Transjurane**

Ce mandat, rappelons-le, consiste à conseiller le maître d'ouvrage de la Transjurane sur le territoire du canton du Jura pour tout ce qui concerne le patrimoine naturel. Dans ce domaine, l'année 1994 a été marquée par la réalisation et l'achèvement de divers aménagements et/ou travaux visant à reconstituer et remplacer des biotopes dignes de protection qui n'ont pas pu être sauvegardés lors de la construction de cette route nationale.

Dans le Clos du Doubs, en aval de Saint-Ursanne, on a aménagé une zone de prairie marécageuse avec création d'un bras mort en communication avec le Doubs et d'une mare destinés à offrir, à l'écart de certains dérangements, des refuges pour l'avifaune et la flore des zones inondables, de même qu'à apporter une diversification des milieux aquatiques. Dans la même région, on a procédé à la revitalisation du canal de fuite de la retenue de Bellefontaine.

A l'entrée de Saint-Ursanne, ville historique d'importance nationale, signalons la volonté des Ponts et Chaussées jurassiens de préserver les richesses et valeurs naturelles et culturelles du site par la construction d'un pont haubané aussi esthétique qu'écologique. Sa finesse s'intègre aux fortes contraintes paysagères présentes (topographie sévère, proximité d'un centre historique, viaduc CFF). Il est par ailleurs remarquable que les travaux aient été réalisés à partir d'un radeau sur le Doubs, afin d'épargner intégralement les rives boisées et le bras mort que le pont enjambe. Une seule réserve concerne les deux trottoirs, qui auraient avantageuse-

ment pu être remplacés par un seul passage pour piétons et cyclistes, mieux séparé des voies réservées au trafic motorisé.

Dans la vallée de Delémont, un étang à fins biologiques uniquement et une zone humide ont été créés au dessus de Glovelier, au voisinage de la ferme de la Combe Tabeillon, dans un site tranquille et isolé d'une grande beauté.

Citons encore les importantes plantations de haies et bosquets dans le paysage remembré de Courfaivre, destinées à servir de refuge à l'abondante faune jurassienne (lièvre, chevreuil, etc.).

Cependant, ces réalisations ne doivent pas masquer le fait qu'elles soulèvent aussi beaucoup d'interrogations ! Qui va en assurer ou financer l'entretien? Quelle sera leur évolution sur le plan biologique ? Comment estimer la relation entre ce qu'on détruit et ce qu'on recrée (bilan écologique global) ?

Dans le cadre de notre mandat, et pour le moment, nous n'avons encore aucune réponse à ces questions, bien que nous nous soyons attelés à cette tâche.

L'excursion annuelle de la FSPAP a été organisée le 23 septembre, au cours de laquelle les membres du Conseil de fondation ont eu l'occasion de visiter ces sites de compensation écologique sur le tracé de la N 16 Transjurane. Nous remercions le service cantonal des Ponts et Chaussées pour son accueil.

- **Réaffectation des fours banaux à Soulalex/Orsières et à Blatten VS**

Grâce à l'effort financier d'un ancien membre du Conseil de fondation, le four banal de Soulalex a pu être inauguré dans le cadre d'une fête villageoise telle qu'on n'en avait plus connue depuis de nombreuses années. Des centaines de pains et de petits pains ont été cuits pour les nombreux intéressés. Le four banal, auprès duquel les familles se rencontraient autrefois pour cuire leur pain, était au centre de la fête, et devrait l'être désormais deux fois par année, selon les projets du Consortage du Four banal de Soulalex. Cet exemple illustre l'aspect social et créateur d'identité de la protection du paysage.

En septembre, les travaux de restauration du four banal de Blatten ont commencé. Grâce au généreux soutien de l'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers (par l'intermédiaire d'Alp Action), la FSPAP et la communauté villageoise locale ont pu ressortir littéralement le four banal de l'oubli - lui qui était partiellement recouvert par la route du village. En collaboration avec la «Schweizer Bergheimat», nous allons maintenant tenter de ranimer la culture des champs de céréales qui existent encore, ne serait-ce que pour sauver de la disparition certaines sortes de céréales panifiables désormais très rares.

- **Les limites de l'équipement touristique à Brambrüesch GR**

La zone de ski et de détente de Brambrüesch/Furggabüel, aux portes de la ville de Coire, desservie depuis 1960 par un téléférique, un télésiège et un remonte-pente, présente le grand avantage, par rapport aux autres installations de sports d'hiver, d'être accessible aux citadines et citadins sans autre effort de mobilité. Comme la concession échoit à fin 1995, les remontées mécaniques de Coire-Dreibündenstein SA [Bergbahnen Chur-Dreibündenstein AG (BCD)] avaient préparé un projet de renouvellement et d'agrandissement des installations qui prévoyait une mise en

commun de leur domaine skiable avec celui des Stätzerhornbahnen, en incluant la Galtialp, paysage de valeur, espace vital du tétras-lyre et du lièvre des neiges. Selon le plan directeur, des installations supplémentaires et des pistes de jonction en direction de Feldis auraient permis d'étendre la zone skiable sur une superficie tout à fait unique dans un paysage de pâturages bosselés. La FSPAP s'est opposée à un premier projet de développement qui aurait coupé en deux les anciens hauts marais de Brambrüesch et aurait nécessité d'importants défrichements. On pouvait craindre par ailleurs de voir s'instaurer tôt ou tard une exploitation touristique intensive avec restauration, en été aussi, dans cette zone sensible. En 1993, la population de Coire a refusé une participation de la ville au projet de développement d'un montant de 9 mio. de francs. En 1994, elle a par contre approuvé un projet redimensionné et moins coûteux qui apportait de nettes améliorations pour la zone du plateau de Brambrüesch, pour le lieu-dit «Spundis» (un superbe point de vue), ainsi que pour la forêt; on n'a cependant pas renoncé aux nouvelles installations de la Galtialp. Au cours d'âpres négociations avec les responsables des BCD, la FSPAP (appuyée par les organisations de protection locales) a obtenu, dans le cadre d'une convention, que le paysage de pâturages bosselés soit tenu à l'écart de l'exploitation touristique, qu'une exploitation estivale ne soit autorisée que d'entente avec les organisations de protection locales, et que les emplacements des stations inférieures de la Galtialp, réduites à un minimum, soient choisis d'un commun accord avec les organisations de protection. La convention prévoit également l'absence de restaurants et d'hôtels. Dans ces circonstances, on a pu renoncer à un recours. Mais il faut souligner que, sans le droit de recours des associations de protection, une telle convention n'aurait jamais vu le jour.

- **Modification du tracé du sentier-nature à Gletsch VS**

Le sentier-nature très fréquenté de Gletschboden a été légèrement modifié en 1994. C'était devenu nécessaire, parce que Gletschboden a été classé à l'inventaire des zones alluviales d'importance nationale et que le canton, d'entente avec la commune d'Oberwald, prépare un plan de protection. Comme les zones en aval des glaciers et les pelouses de montagne sont des milieux très dynamiques abritant une faune et une flore intéressantes, il importe de les préserver de toute influence négative. Or on a malheureusement dû constater que tous les visiteurs ne se tiennent pas à l'itinéraire prescrit. Le sentier-nature a donc été simplifié, de telle sorte qu'il ne soit plus possible de prendre des «raccourcis». L'emplacement des six postes est désormais marqué d'un numéro en bordure du chemin. Les tables d'explication correspondant aux postes sont exposées à l'intérieur de l'hôtel. C'est là également que les intéressés trouvent la brochure consacrée au sentier-nature de Gletsch, et qui contient la description des postes.
Il est prévu de réexaminer le concept du sentier-nature d'ici à 1996, d'explorer des méthodes de transmission de l'information faisant appel à l'expérimentation et aux cinq sens, et les possibilités d'intégrer les moyens audio-visuels dans ces processus. On réfléchira aussi à la possibilité de remanier la brochure afin qu'elle puisse servir de lecture autonome, notamment par exemple à titre de matériel scolaire.

- **La ténacité de la FSPAP incite le DMF à renoncer à la place de tir de Wendenalp BE**

Il est extrêmement rare qu'un projet de construction ne soit pas réalisé à cause des conclusions d'une étude d'impact sur l'environnement. Un de ces cas concerne le

projet d'agrandissement de la place de tir de Wendenalp/Gadmen BE. La FSPAP s'est beaucoup investie pour faire obstacle à sa réalisation au moyen d'oppositions, de divers entretiens avec des responsables du DMF et d'une intervention au Parlement. A fin novembre, l'Etat-major du Groupement de l'instruction communiquait à la FSPAP que «pour des raisons de protection de la nature et du paysage», l'armée renonçait à l'aménagement de la place de tir d'infanterie Wendenalp pour les tirs d'engins guidés TOW. Si la FSPAP et d'autres organisations n'étaient pas montées aux barricades contre ce projet planifié depuis 1987, il aurait été réalisé depuis longtemps, alors même que les atteintes à la nature qu'il aurait impliquées sont aujourd'hui jugées démesurées. Il est vrai que la nouvelle image directrice de l'armée et les mesures d'économie de la Confédération ont modifié l'ordre des priorités. La conséquence en est, pour ce paysage de haute montagne classé en zone à protéger, qu'on ne lui infligera pas la construction de routes en dur flanquées de murs de soutènement de 12 m de haut, ni de plates-formes tournantes pouvant atteindre 25 m de diamètre. Les secteurs humides et les bas-marais demeurent également épargnés. Les 19 câbles horizontaux destinés à retenir les fils de guidage des missiles TOW auraient constitué autant de pièges mortels pour les tétras, hiboux, éperviers et aigles dorés. Les tirs auraient précisément commencé durant la période de pariade des tétras-lyres. La pesée des intérêts en présence a montré que les atteintes à la nature envisagées auraient été démesurées pour seulement 15 journées de tir par année, et que d'autres solutions sont plus plausibles pour l'entraînement à cet engin; la ténacité de la FSPAP a porté ses fruits.

- **La protection et l'aménagement du paysage du Baltschiedertal demeure exemplaire**

La nouvelle du ralliement à la convention de la commune d'Ausserberg a pu être communiquée à la presse en avril dernier. La surface protégée augmente ainsi de 2,5 km^2. Maintenant que cet objectif longtemps recherché est atteint, il y a lieu d'assurer le financement des travaux annuels d'entretien des sentiers, échelles et bisses, mais aussi de rénover les mayens et étables qui ne l'ont pas encore été, et de remplacer les toits de tôle par des toits de pierre. Le Baltschiedertal demeure un modèle d'une protection du paysage intégrée, en particulier grâce à son mode d'exploitation traditionnel, l'absence d'un équipement routier carrossable et l'état naturel de sa rivière.

- **Nouvelle affectation d'une aire industrielle à Pfäffikon SZ**

La «Steinfabrik» Zürichsee SA, située depuis 1898 à Freienbach, à un endroit privilégié au bord du lac de Zurich, s'est déclarée prête à déplacer son exploitation pour autant qu'une nouvelle affectation «raisonnable» de l'emplacement antérieur lui soit concédée. Une révision du plan d'aménagement local prévoyait une conversion de l'ensemble de la zone industrielle en une zone mixte d'habitation et artisanale. Mais ce projet a suscité plusieurs oppositions, dont celle de la FSPAP, qui réclamait notamment une meilleure prise en considération du paysage et des zones naturelles protégées des berges du lac (Frauenwinkel est un paysage marécageux d'importance nationale). L'entrée en matière sur les recours de la Fondation auprès du Conseil d'Etat et du tribunal administratif a été refusée, mais des entretiens avec la «Steinfabrik SA» ont eu lieu. Les organisations de protection ont pu faire valoir leurs préoccupations dans le cadre des travaux préparatoires du concours d'idées.

Cependant, lors de l'examen des travaux livrés, les mêmes organisations ont constaté que l'admission de la densité et la hauteur prévues des constructions à des fins d'habitation et de petite industrie ruine à jamais la chance unique de mettre en valeur un paysage d'importance nationale. Quelle n'a donc pas été leur déception, lorsque le premier prix a été décerné à un projet qui ne tient quasiment aucun compte du respect de la nature et du paysage! Les autres projets primés laissent eux aussi à désirer, de sorte que la question de la «Steinfabrik» est loin d'être résolue.

- **En fin de compte, les améliorations foncières d'une partie du vignoble de Salquenen VS pourraient être réalisées «en douceur»**

Le paysage viticole vivant et varié de Salquenen, situé au sud de la ligne de chemin de fer et de la chapelle «Maria Sieben Schmerzen», a fait l'objet de violents conflits au cours des quinze dernières années, dont plusieurs n'ont trouvé leur issue que devant le Tribunal fédéral, et ont eu un large écho médiatique. Après que la FSPAP se fût mobilisée avec succès en 1988, tout comme le WWF un peu plus tard, contre ces projets d'améliorations foncières par un recours au Tribunal fédéral, la coopérative viticole s'est adressée en 1993 puis en 1994 aux organisations de protection et leur a soumis une étude de l'impact sur l'environnement d'un projet révisé. L'EIE confirme l'extraordinaire richesse végétale et animale de ce paysage aux formes tourmentées, sis sur un éboulement de rochers préhistorique, et composé de vignes très anciennes aux murs de pierres sèches, de prairies à foin, de bosquets de chênes pubescents, d'arbres fruitiers, d'un vieux bisse, de surfaces stériles et de jardinets constituant une diversité extraordinaire. On découvre ici plus de 500 espèces animales et végétales, dont quelques trouvailles uniques: la petite coronille (Coronilla minima), l'ail anguleux (Allium angulosum; espèce très menacée) ou le bertoréa blanchâtre (Bertorea incana). Parmi les animaux (dont au total 67 espèces menacées!) figurent des hippolaïs polyglottes (Hippolais polyglotta) (oiseaux), des pies-grièches écorcheurs (Lanius collurio) et des couleuvres d'Esculape (Elaphe longissima). Or, cette diversité d'espèces n'a une chance de survie que si l'on parvient à convaincre les propriétaires de la valeur de ce site du point de vue de la nature et du paysage. Il est déjà arrivé maintes fois au cours de ces dernières années que des propriétaires labourent des prairies ou comblent des fossés. Par des négociations intensives avec la coopérative viticole, on est finalement parvenu à doubler les surfaces protégées par rapport au projet de 1988, à réduire notablement le nombre de routes et les modifications de terrain, et à prévoir des instruments de surveillance et de contrôle périodique adéquats. La commune s'engage par ailleurs à envisager la conversion de zones industrielles situées hors du périmètre d'améliorations foncières, et à renoncer à une future place des fêtes à l'intérieur de ce dernier. Les circonstances permettent de penser qu'après de longues années de lutte, on parviendra enfin à réaliser un projet relativement conciliable avec les objectifs de la protection de la nature. En fait, on ne pourra vérifier qu'à posteriori, sur la base d'inventaires, si le résultat des négociations est ou n'est pas supportable pour la nature.

*****

- Du point de vue de la protection du paysage, les méga-manifestations sportives, mondaines et prestigieuses comme les jeux olympiques laissent derrière elles des

plaies qui ne se cicatrisent pas. Le ravage des sites a également son équivalent dans les esprits des habitants, marqués de manière indélébile par leur présence deux semaine durant sur toutes les chaînes de télévision du globe. Pour ces raisons, la FSPAP refuse de cautionner la *candidature de Sion-Valais 2002,* ainsi que l'ont fait d'autre organisations, bien qu'elle approuve les efforts de minimisation de l'impact sur l'environnement projetés par la Commission ad hoc.

Tenant compte de la volonté populaire exprimée en juin et du fait qu'une candidature n'est pas une désignation, la FSPAP s'est réservé la possibilité d'intervenir ultérieurement, de cas en cas.

• L'inefficacité des efforts d'une organisation de protection contre une décision de classement dans une zone d'affectation donnée a été à nouveau démontrée, non seulement à *Sils i.E., GR,* où le Tribunal fédéral n'est même pas entré en matière sur un recours de la FSPAP contre le classement de surfaces protégées pour l'aménagement d'un terrain de golf. Mais également dans le cas du projet de parcours de golf de 18 trous en plein paysage agricole traditionnel du Rhin antérieur près de *Selva/Tujetsch,* où il fallait s'attendre à ce que le gouvernement grison ne revienne pas sur sa décision en dépit du recours de la FSPAP. Ce projet prévoit notamment des terrassements, remblais et aplanissements sur le versant droit de la rive pour l'aménagement des greens et partiellement aussi des fairways. Or ce site abrite quatre bas-marais d'importance régionale. Dans sa décision, le gouvernement a renoncé à les intégrer au plan d'affectation, mais a cependant sacrifié un bas-marais d'importance locale. Il faut souligner que les biotopes de valeur sont désormais très rares dans le fond de la vallée, et qu'il importe par conséquent de les protéger. Le résultat final est l'autorisation de construire un parcours de 9 trous avec driving range et 3 à 5 pistes d'exercice, à un emplacement dont les golfeurs eux-mêmes contestent la valeur, et qui ne satisfait pas non plus complètement aux critères de la nouvelle directive de la Confédération (accès difficile, absence d'infrastructure – il faudra construire des places de stationnement, un clubhouse et une route d'accès – atteintes à un paysage de valeur, promeneurs dérangés, brièveté de la saison de jeu, etc.). Ce compromis, qui ne satisfait finalement personne, repose essentiellement sur le fait accompli d'une ancienne décision du gouvernement grison, prise en son temps en l'absence de connaissances de détail sur la qualité de l'emplacement.

• A *Rubigen BE* aussi, la FSPAP s'est occupée d'un projet de terrain de golf, qui présente il est vrai quelques avantages par comparaison avec le projet de Tujetsch susmentionné, mais qu'il est prévu d'autoriser sans référence à un plan directeur (un critère de la nouvelle directive de la Confédération). Au vu des nombreux projets prévus autour de la ville de Berne, il convient de déterminer, à l'aide d'une planification directrice, le meilleur emplacement et les besoins quantitatifs globaux de terrains de golf. Ainsi seulement pourra-t-on minimiser la pression sur les terres agricoles, qu'il n'a jamais été aussi facile qu'aujourd'hui de convertir en zones de sport.

• En faveur de différents projets – une auberge à *Bordei/Centovalli TI,* un abri pour chèvres et un téléférique de transport à *Chironico-Doro TI* et un local destiné à servir d'abattoir à Vrin GR – la FSPAP s'est vue attribuer un montant de fr. 800 000.– du Fonds d'utilité publique du canton de Zurich. Ces projets seront présentés plus en détail dans le prochain rapport d'activité.

• Les travaux de transformation et d'agrandissement de l'hôtel Alpenrose à *Sils i.E. GR* ont fait l'objet de plusieurs séances réunissant la FSPAP, le service cantonal des monuments historiques, les futurs propriétaires et la commune. La solution élaborée est satisfaisante, du point de vue de l'architecture comme de celui du paysage. Par rapport au projet d'annexes en forme de banane prévu à l'origine, contre lequel la FSPAP avait recouru jusqu'au Tribunal fédéral, on est parvenu à confirmer l'expression du bâtiment existant (conservation du fronton, même hauteur du faîte et des chenaux, maintien de la «Chesa Cadisch» et du parc de l'hôtel), sans porter trop fortement atteinte à la qualité du paysage ni à l'image caractéristique de l'entrée du village. Un bémol toutefois: le fait que seule une formule prévoyant 20 appartements de vacances permette apparemment d'exploiter de manière rentable cet hôtel de 90 lits.

• A la suite d'une opposition de la FSPAP, la Direction des travaux publics du canton de Berne a refusé l'intégration dans la zone à bâtir, en vue de l'agrandir, d'une installation de séchage d'herbe à *Jegenstorf BE*. Les requérants ont alors modifié et optimisé leur projet, de telle sorte qu'il est désormais possible de leur accorder une autorisation dérogatoire au sens de l'art. 24 LAT.

• La commune d'*Altdorf UR* a dû renoncer à étendre la zone de résidences secondaires et à relever la hauteur générale des bâtiments au lieu-dit «Eggbergen» (partie d'un paysage d'importance nationale), après que le Conseil d'Etat uranais ait approuvé l'opposition de la FSPAP.

• Il ne sera pas possible de construire une halle d'équitation pouvant atteindre 67 m de longueur hors de la zone à bâtir près de *Wermatswil/Uster ZH*. Un plan d'aménagement privé, que la FSPAP avait combattu, a finalement perdu sa raison d'être, le requérant ayant renoncé au projet sous cette forme.

• Par des oppositions et recours acceptés, la FSPAP est parvenue à faire obstacle à différents projets de transformation en maisons de vacances de bâtiments agricoles isolés, en Valais mais aussi, dans un cas, au Tessin.

• Un restaurant de montagne planifié à l'Ernergalen, sur la commune d'*Ernen VS,* pourra être réalisé dans un bâtiment d'alpage préexistant. Après intervention de la FSPAP, les promoteurs devront toutefois renoncer à construire une terrasse-solarium, ce qui garantit dans une certaine mesure que l'Ernergalen ne sera pas envahi par les foules en été également.

• En territoire agricole, à l'écart du village de Niouc sur la commune de *Saint-Luc VS,* la «Société de développement et amicale de Niouc» a aménagé en 1990 une place de pique-nique avec tables fixes, bancs et foyer sans avoir requis d'autorisation. Deux ans plus tard, elle a sollicité un permis de construire au même endroit un «couvert et des sanitaires», suscitant trois oppositions, dont celle de la FSPAP. Le Conseil communal d'abord, puis la Commission cantonale des constructions (CCC) et enfin le Conseil d'Etat valaisan ont successivement rejeté les oppositions et recours et octroyé les autorisations, y compris des dérogations au sens de l'art. 24 LAT qui n'avaient pas été demandées. Par un arrêt du 23 septembre 1994, la cour de droit public du Tribunal cantonal valaisan a admis les recours, annulé les

décisions antérieures et renvoyé le dossier à la CCC afin qu'elle ordonne la remise en état des lieux. Le cheminement de cette affaire, indépendamment de l'importance mineure de l'objet du litige, est significatif d'un état d'esprit qui nous a contraints à nous adresser à un Tribunal pour obtenir le simple respect du règlement communal et de la loi cantonale sur les constructions.

• A *Grimisuat VS,* la commune a élaboré en 1989 un nouveau plan général d'affectation prévoyant une zone de détente et de loisirs destinée à la réalisation d'un golf sur le coteau. A la suite de l'homologation hâtive de ce plan par le Conseil d'Etat, les promoteurs ont requis un permis de construire, puis sollicité une autorisation de défricher quelque 2000 m^2 de forêt. Appelé à statuer en dernière instance sur les recours déposés contre l'autorisation de défrichement, le Tribunal fédéral les a acceptés sans réserve, constatant que la pesée des intérêts en présence n'avait pas eu lieu au moment de la décision. Une fois de plus, les organisations de protection de la nature et du paysage sont confortées dans leur refus d'accepter les autorisations rapides, même lorsqu'elles sont assorties de conditions vagues et générales du type «Les travaux (...) devront préserver les éléments naturels et paysagers (faune et flore existantes)». Le Tf a par ailleurs renoncé à se prononcer sur le fond, le dossier étant jugé insuffisant.

Il demeure pour la FSPAP que de nouveaux terrains de golf ne devraient en aucun cas être implantés dans des zones sensibles, riches en valeurs naturelles et paysagères, telles le Coteau valaisan.

• L'Association pour la sauvegarde de *Corsier-sur-Vevey* et environs est engagée, avec l'aide de la FSPAP, dans une procédure juridique compliquée concernant la protection des ressources en eau potable et indirectement le maintien de zones humides favorables à la diversité écologique et paysagère. Il est apparu que, dans le cas d'espèce, l'autorité cantonale responsable de la délimitation des zones de protection des eaux ait tenu compte, pour ce faire, des zones à bâtir surdimensionnées du plan communal, en sus des données hydrogéologiques scientifiquement reconnues. Logiquement, le relevé des secteurs non constructibles pour des raisons de protection des eaux ou tout autre motif prépondérant (instabilité du terrain, inondations, avalanches, paysage sensible ou biotope naturel, etc.) doit précéder l'élaboration et la ratification du plan des zones de construction. Lorsqu'on se trouve en présence d'une situation résultant de la démarche inverse, l'autorité cantonale compétente devrait exclure des zones à bâtir toutes les surfaces conflictuelles. Le cas des maisons de vacances de Falli-Hölli FR illustre bien les risques encourus.